

L'ATL, c'est quoi?

L'Accueil Temps Libre regroupe toutes les activités organisées (créatives, culturelles, sportives, soutien scolaire, stages de vacances,...) avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les jours de congés. L'ATL concerne les enfants âgés de 2.5 à 12 ans.

Le temps libre c'est l'occasion de déployer **des activités de qualité** contribuant à la fois à l'épanouissement des enfants et à la cohésion sociale.

Les accueillantes et le coordinateur doivent suivre une formation initiale. Après ils poursuivent une formation continue (minimum 50 heures sur 3 ans). Ces formations assurent la qualité de l'accueil.

L'accueil Temps Libre est régi par un décret émanant de la Communauté Française qui date du 3 juillet 2003, appelé communément "**décret ATL**".

Le décret ATL vise les objectifs suivants :

- l'épanouissement de l'enfant
- le renforcement de la cohésion sociale
- la consolidation de la vie familiale et sociale
- la qualité de l'accueil

C'est au niveau de la Commune que le décret confie la mission de coordonner et améliorer la qualité de l'accueil sur son territoire.

La Commune qui adhère au décret ATL s'engage à mettre en place une Commission Communale de l'Accueil (CCA), à réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil extrascolaire et des besoins tous les 5 ans et à établir un programme de coordination locale pour l'enfance (CLE) - une offre d'accueil adaptée aux besoins.

Ce programme CLE est soumis à **l'agrément de l'ONE**.

Les opérateurs de l'accueil se conforment au **code de qualité** de l'accueil et peuvent demander l'attestation de qualité. Le code de qualité énonce un certain nombre d'objectifs à atteindre :

- Prendre en compte la multiplicité des besoins de l'enfant
- Cohérence et continuité dans l'accueil et les différents milieux d'accueil
- Susciter la réflexion sur les pratiques
- Éviter toute forme de discrimination entre les enfants
- Favoriser le développement de la confiance en soi et de l'autonomie
- Viser la socialisation de l'enfant
- Proposer à l'enfant des activités diversifiées
- Préserver la notion de temps libre

Le respect du code de qualité se traduit par l'élaboration d'un **projet d'accueil** qui explique ce que fait l'opérateur, comment il le fait et pourquoi.